

93331

AU23

ICBT GROUPE

Société Anonyme au capital de 2 595 810 Euro
Siège social : Saint Ange 26800 ETOILE
R.C.S. ROMANS : 329 723 977

DÉPOSÉ AU GREFFIER
DE COMMERCE DE ROMANS

12 AVR. 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES VERBAUX

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2002

L'an deux mil deux,
Et le lundi quatre Mars à 10 Heures,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à Valence, Allée Charles Baron, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence signé par les Administrateurs à leur entrée en séance, que sont présents :

- Monsieur Bernard TERRAT, Président
- Monsieur Bernard WILHELM,
- Monsieur Pierre PAYEN,
- Monsieur Olivier TARDY.

Monsieur le Président constate et déclare que plus de la moitié des Membres du Conseil sont présents et qu'ainsi, par application de l'article 100 de la Loi du 24 Juillet 1966, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard CHABANEL / Sté C.C.A. et Monsieur Hubert de ROCQUIGNY, Commissaires aux Comptes sont absents et excusés.

Assistent également à la réunion :

- Madame Bernadette LEDUC
- Monsieur Pierre François TERRAT.

LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE -

Monsieur le Président fait donner lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

La rédaction de ce procès-verbal est adoptée.

.....

**DEMISSION DE MR OLIVIER TARDY DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR
ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR –**

Monsieur Olivier TARDY indique que, compte tenu de ses activités, il ne lui est plus possible d'assumer les fonctions d'Administrateur de notre société et qu'il souhaite démissionner dès que la société le désire.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Olivier TARDY pour le travail effectué.

Le Conseil, sur proposition du Président, décide de coopter Madame Bernadette LEDUC, qui accepte, en lieu et place de Monsieur Olivier TARDY pour le temps restant de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes au 31 Décembre 2003.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire pour ratification.

**DEMISSION DE MR PIERRE PAYEN DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR
ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR –**

Monsieur Pierre PAYEN indique que, compte tenu de ses activités, il ne lui est plus possible d'assumer les fonctions d'Administrateur de notre société et qu'il souhaite démissionner dès que la société le désire.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Pierre PAYEN pour le travail effectué.

Le Conseil, sur proposition du Président, décide de coopter Monsieur Pierre François TERRAT, qui accepte, en lieu et place de Monsieur Pierre PAYEN pour le temps restant de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes au 31 Décembre 2003.

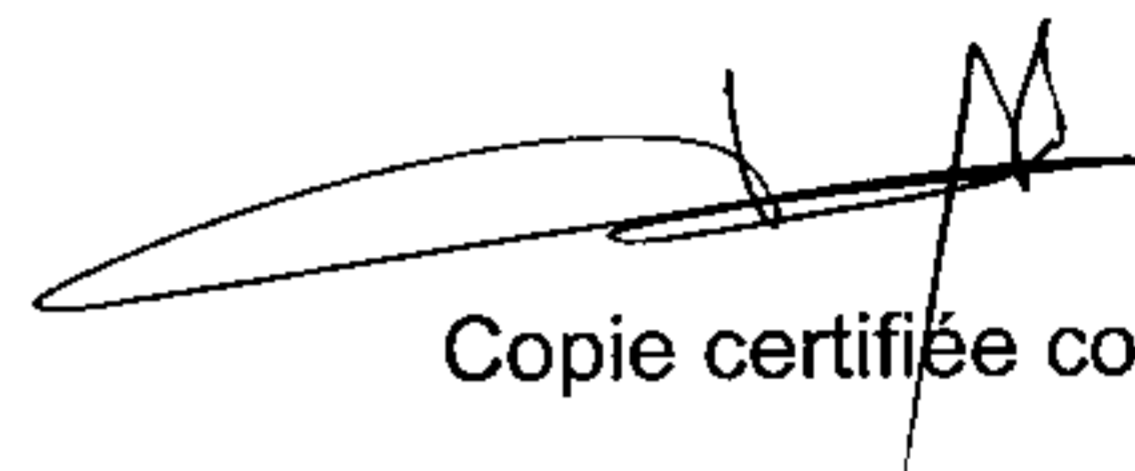
Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire pour ratification.

.....

Le Conseil expédie ensuite les affaires courantes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish at the end.

Copie certifiée conforme

Le Président du Conseil d'Administration